



Pour ceux qui ont envie d'intégrer la vie active et d'acquérir une expérience solide en parallèle de leur scolarité avec une insertion professionnelle garantie.

L'APPRENTISSAGE

UN CONTRAT DE TRAVAIL
QUI RÉUNIT UN APPRENTI.
UN CENTRE DE FORMATION
ET UNE ENTREPRISE



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier



CFPPA - 1 chemin de Charvinière, 38330 St-Ismier

☎ 04 76 52 52 18

✉ cfppa.grenoble@educagri.fr

📱 epd.educagri.fr

LE PARCOURS EN APPRENTISSAGE UN TREMPLIN POUR VOTRE AVENIR

7 BONNES RAISONS DE CHOISIR CETTE VOIE

- ① Cette formule permet d'acquérir une expérience professionnelle de longue durée en tant que véritable salarié d'entreprise.
- ② Une formation à un métier, gratuite et rémunérée
- ③ Un salaire garanti et qui progresse
- ④ Un accompagnement par des professionnels qualifiés
- ⑤ Un diplôme reconnu
- ⑥ Une aide au permis de conduire de 500 euros (sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité)
- ⑦ Une insertion professionnelle à la sortie de formation

LE PARCOURS EN APPRENTISSAGE SOMMAIRE

OBJECTIFS	4
QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?	4
QUEL EST LE STATUT DE L'APPRENTI(E) ?	5
LA FORMATION	5
LE CONTRAT	6
LA DURÉE DU TRAVAIL	7
LA RÉMUNÉRATION	8
LES DEVOIRS DE L'APPRENTI(E)	9
AIDE UNIQUE À L'EMBAUCHE POUR LES EMPLOYEURS	9
INFORMATIONS PRATIQUES	10

OBJECTIFS

L'apprentissage associe une formation théorique en Centre de formation d'apprentis et une formation pratique en entreprise , dans le but d'acquérir une expérience professionnelle en même temps qu'un diplôme.

L'apprentissage représente un engagement mutuel fort pendant la durée du contrat entre l'apprenti(e) , l'entreprise et le Centre de Formation.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Jeune de 16 à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.

Exceptions et dérogations

Les candidats ayant 15 ans révolus peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils justifient d'avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de 3ème).

Au-delà de 29 ans, les apprenti(e)s préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création d'entreprise peuvent y accéder.

QUEL EST LE STATUT DE L'APPRENTI(E) ?

L'apprenti(e) est salarié(e) non comptabilisé(e) dans l'effectif de l'entreprise .

En tant qu'apprenti(e) vous êtes un salarié(e) à part entière. A ce titre, les lois, les règlements, les congés et la convention collective de l'entreprise sont applicables dans les mêmes conditions que les autres salarié(e)s.

LA FORMATION

Elle se déroule alternativement dans l'entreprise et au centre de formation (CFA/UFA).

L'apprenti(e) est tenu(e) de suivre les cours au centre de formation avec assiduité.

L'apprenti(e) est visité(e) en entreprise au moins 1 fois par an durant sa formation par son formateur référent.

L'absence de l'apprenti(e) équivaut à une absence en entreprise et doit être justifiée.

En cas d'absence non justifiée au centre, l'employeur pourra user de son pouvoir disciplinaire au même titre qu'un autre salarié(e).

LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier à durée déterminée, établi pour la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée.

Cette durée peut être adaptée en fonction du niveau initial de compétences de l'apprenti(e) (à définir avec le centre de formation).

- Désignation d'un maître d'apprentissage

Celui-ci peut être le chef d'entreprise ou un de ses salariés. Son rôle consiste à former l'apprenti(e) de façon à ce qu'il acquière les compétences nécessaires à l'obtention du diplôme.

- La période d'essai

45 jours en entreprise consécutifs ou non.

- Rupture de contrat

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019.

- passé le délai de la période d'essai, la rupture peut être actée par accord signé des deux parties.
- l'apprenti(e) peut prendre l'initiative de la rupture, après le respect d'un préavis sous certaines conditions.
- certains cas de rupture peuvent désormais prendre la forme d'un licenciement (exclusion définitive du centre de formation, faute grave, inaptitude médicale...)

LA DURÉE DU TRAVAIL

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés. L'employeur doit permettre à l'apprenti(e) de suivre les cours théoriques professionnels au centre de formation. Ce temps est compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

Pour les contrats conclus depuis le 1er janvier 2019, possibilité d'augmentation de la durée du travail dans le secteur des activités de création, d'aménagement et d'entretien sur les chantiers d'espaces paysagers.

- ▶ Jusqu'à 40 heures par semaine et dix heures par jour sous certaines conditions de compensation.

LA REMUNERATION

Un salaire versé par l'employeur en fonction d'un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel* s'il est supérieur, pour les jeunes âgés de plus de 21 ans.

Une progression de salaire qui augmente avec l'âge et l'année d'exécution du contrat et en fonction du déroulement de la formation (en fonction des parcours, certaines règles particulières sont applicables), notamment pour les certificats de spécialisation.

Pour les contrats conclus depuis le 1er janvier 2019, la rémunération des apprenti(e)s est exonérée de cotisations salariales mais cette exonération est limitée à 79 % du SMIC.

Les employeurs bénéficient comme tous les autres salariés, de la réduction générale des cotisations patronales devenue plus avantageuse (ancienne réduction Fillon).

Rémunération applicable pour les contrats conclus à partir du 1 ^{er} janvier 2023			
Age	1ere année	2eme année	3eme année
Jusqu'à 17 ans	27 % du SMIC 461,51 euros	39 % du SMIC 662,62 euros	55 % du SMIC 940,11 euros
18-20 ans	43 % du SMIC 731,99 euros	51 % du SMIC 871,73 euros	67 % du SMIC 1 145,22 euros
21-25 ans (retenir le plus favorable)	53 % du SMIC* 905,92 euros	61 % du SMIC* 1 042,66 euros	78 % du SMIC* 1 333,24 euros
26 ans et +	100 % du smic (1 709,28euros) ou 100 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé (retenir le plus favorable)		

LES DEVOIRS DE L' APPRENTI(E)

- Suivre de manière assidue la formation au centre de formation .
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation .
- Avoir une attitude respectueuse envers les personnes, les installations et le matériel de l'entreprise et du centre de formation.
- Tenir à jour le livret d'apprentissage ou tout autre document de liaison entre le centre et l'entreprise.
- Se présenter au diplôme préparé .

UNE AIDE DE 6 000 EUROS A L'EMBAUCHE POUR LES EMPLOYEURS

L'aide concerne chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP).

- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- aux entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2024

UN SERVICE APPRENTISSAGE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Grenoble Saint-Ismier vous accompagne et vous conseille dès vos premières démarches et tout au long de votre formation.

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Pour valider votre projet professionnel
Tests de positionnement
pour Cap / Seconde & CS Arboriste Elagueur

AIDE

A la recherche
d'employeur
Suivi des démarches
administratives liées au
contrat

AIDE A LA REDACTION

CV
Lettre de Motivation
(sur demande)

PREPARATION A UN ENTRETIEN

(sur demande)

CENTRE CHARTE H+

Mise en place d'actions
pour les personnes en
situation de handicap

PENDANT LA FORMATION

Visites en entreprise du
formateur référent
Accompagnement en cas
de rupture de contrat

9 MOIS APRES LA FORMATION

Enquête d'insertion
professionnelle

RYTHME ET RÉGIME SCOLAIRE

Lors de la formation au centre, l'accueil des apprenants se fait du lundi 9h30 au vendredi 12h.

Tout apprenant, peut-être demi-pensionnaire ou externe.

L'internat est proposé aux apprentis dont le domicile est éloigné du centre et en raison des places limitées n'est pas proposé à la section de BTSA (contacter le secrétariat pour les solutions extérieures).

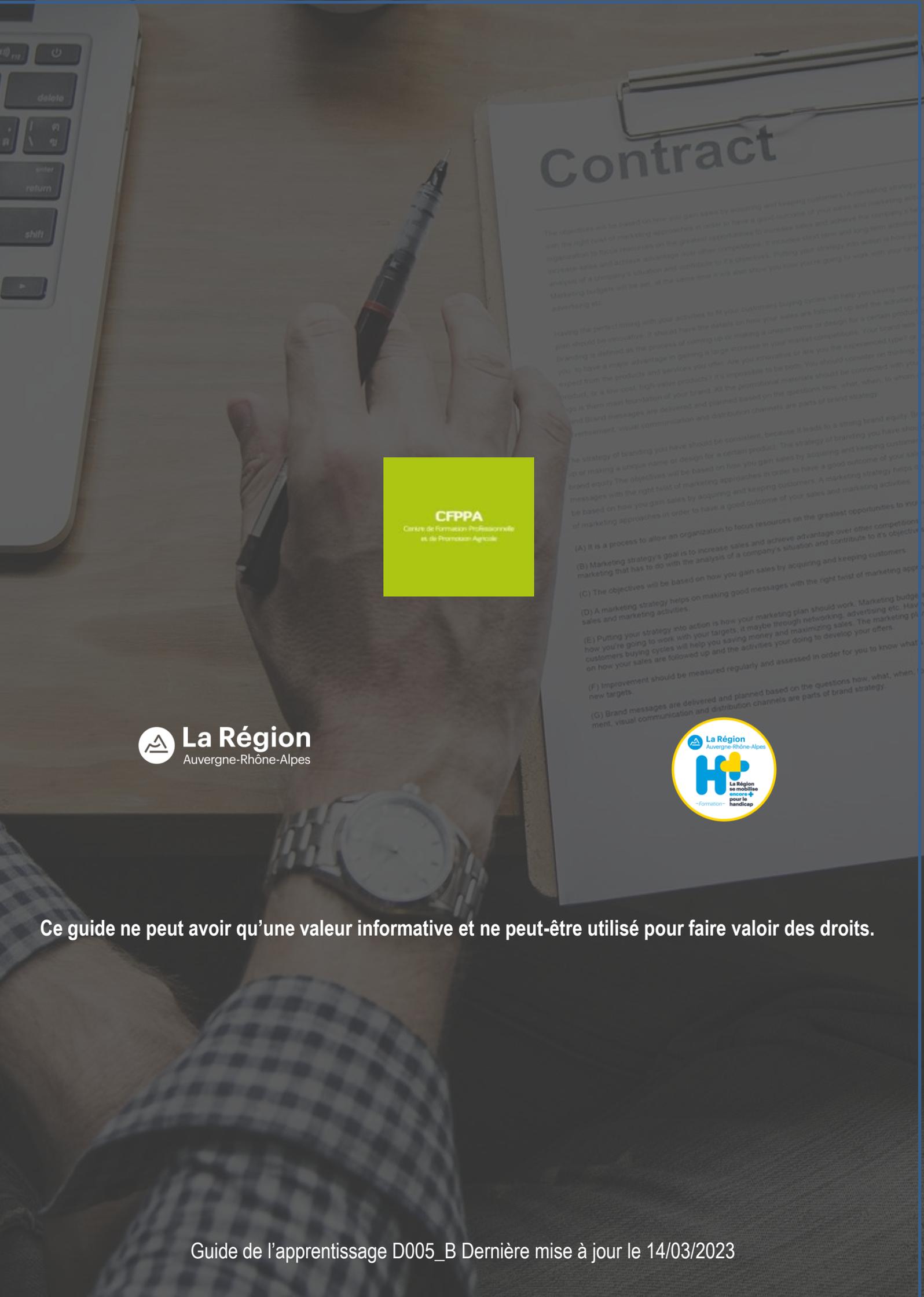
QUELQUE SOIT VOTRE NIVEAU D'ÉTUDES

Pour une inscription ou tous renseignements par la voie de l'apprentissage contacter Madame Hautin ou Madame Paganon au 04 76 52 52 18

Mail : corinne.hautin@educagri.fr / celine.paganon@educagri.fr

POUR LES INSCRIPTIONS EN B TSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS CS ARBORISTE ELAGUEUR CS CONSTRUCTION PAYSAGERE

Procéder parallèlement à votre inscription sur Parcoursup, sur le site internet : Parcoursup.fr



Contract

The objectives will be based on how you gain sales by acquiring and keeping customers, a marketing strategy with the right twist of marketing approaches in order to have a good outcome of your sales and maximizing an organization to focus resources on the greatest opportunities to increase sales and achieve the company's goal to increase sales and achieve advantage over other competitors. It includes short term and long term action analysis of a company's situation and contribute to it's objectives. Putting your strategy into action is how Marketing budgets will be set, at the same time it will show you how you're going to work with your customers advertising etc.

Having the perfect timing with your activities to fit your customers buying cycles will help you saving money. plan should be innovative. It should have the details on how your sales are followed up and the activities. Branding is defined as the process of coming up or making a unique name or design for a certain product. you to have a major advantage in gaining a large increase in your market competitors. Your brand will expect from the products and services you offer. Are you innovative or are you the experienced type? or product, or a low-cost, high-value product? It's impossible to be both. You should consider on making logo is their main foundation of your brand. All the promotional materials should be connected with your brand and brand messages are delivered and planned based on the questions how, what, when, to whom, and how. Brand messages and distribution channels are parts of brand strategy.



The strategy of branding you have should be consistent, because it leads to a strong brand equity. It's up or making a unique name or design for a certain product. The strategy of branding you have should be consistent, because it leads to a strong brand equity. The strategy of branding you have should be consistent, because it leads to a strong brand equity. The strategy of branding you have should be consistent, because it leads to a strong brand equity.

- (A) It is a process to allow an organization to focus resources on the greatest opportunities to increase sales and achieve advantage over other competitors.
- (B) Marketing strategy's goal is to increase sales and achieve advantage over other competitors. marketing that has to do with the analysis of a company's situation and contribute to it's objectives.
- (C) The objectives will be based on how you gain sales by acquiring and keeping customers.
- (D) A marketing strategy helps on making good messages with the right twist of marketing approaches in order to have a good outcome of your sales and marketing activities.
- (E) Putting your strategy into action is how your marketing plan should work. Marketing budgets on how you're going to work with your targets, it maybe through networking, advertising etc. Having customers buying cycles will help you saving money and maximizing sales. The marketing plan on how your sales are followed up and the activities your doing to develop your offers.
- (F) Improvement should be measured regularly and assessed in order for you to know what new targets.
- (G) Brand messages are delivered and planned based on the questions how, what, when, to whom, and how. Brand messages and distribution channels are parts of brand strategy.



Ce guide ne peut avoir qu'une valeur informative et ne peut-être utilisé pour faire valoir des droits.